



École Notre-Dame de l'Assomption
11 rue d'Antony
91370 Verrières le Buisson
Tél. 01 69 20 23 61

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'école Notre-Dame de l'Assomption est une école maternelle et primaire privée catholique sous tutelle diocésaine et sous contrat d'association avec l'État.

Le présent règlement est destiné à fixer les règles de vie en commun, indispensables au bon fonctionnement de l'établissement, dans l'intérêt de tous et dans le respect des droits et devoirs de chacun.

1. HORAIRES

Ouverture des portes : 8h00 à 8h15 et de 13h15 à 13h30

Sorties : 11h30 16h30

Pour éviter de perturber les classes, les retards répétés entraîneront des sanctions.

Seuls les parents d'élèves de maternelle sont autorisés à pénétrer dans la cour pour accompagner et venir chercher leur(s) enfant(s) dans le forum du bas.

Les parents d'élèves de primaire restent à l'extérieur de l'établissement.

2. LE CAHIER DE CORRESPONDANCE

La correspondance entre l'école et la famille s'effectue par l'intermédiaire du cahier de correspondance.

Les parents doivent le vérifier régulièrement et le signer à chaque présentation.

3. ABSENCES

L'école est obligatoire. Il est important de respecter le calendrier scolaire.

Les enseignants ne sont pas tenus de fournir le travail scolaire en avance.

Toute absence doit être justifiée par un mot dans le cahier de correspondance et/ou un appel téléphonique.

Si aucune information de la part de la famille n'est parvenue à l'école dans un délai de 48h, une notification est faite à l'inspection départementale.

4. TENUE ET DISCIPLINE

Une tenue et un vocabulaire corrects sont exigés à l'école.

Il est formellement interdit de faire pénétrer dans l'école des objets dangereux (couteaux, canifs...). Leur découverte entraînerait immédiatement leur confiscation et un avertissement.

Bonbons, chewing-gum, argent, téléphones portables, consoles de jeux, balles et ballons en plastique dur, billes, cartes et jouets pouvant faire l'objet de troc sont interdits.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte d'objets de valeur apportés à l'école.

Des jeux de cour sont mis à la disposition des enfants pendant les récréations.

Toute conduite irrespectueuse, violente et/ou intolérante envers un enseignant, un membre du personnel, un parent, un intervenant extérieur, un autre élève, dans l'établissement ou lors des sorties scolaires, une mauvaise tenue au réfectoire ainsi qu'une attitude perturbatrice dans l'établissement seront sanctionnées par un avertissement.

Après trois avertissements, un renvoi partiel ou total pourra être prononcé par le conseil des maîtres.

5. SANTÉ

L'équipe éducative n'est pas habilitée à administrer les traitements médicamenteux.

En cas de maladie courante (grippe, otite, gastro-entérite, conjonctivite, angine...), l'enfant ne doit réintégrer l'école qu'après une guérison totale, respecter les conseils de votre médecin.

Un enfant malade, ou remis trop tôt à l'école, se fatigue et risque de contaminer ses camarades et l'enseignant !

Pour certaines maladies contagieuses, un certificat médical assurant la non-contagion sera demandé au retour de l'enfant.

Les poux : Vérifier régulièrement la tête de votre enfant. Traiter si nécessaire. Prévenir l'enseignante. En prévention, attacher les cheveux longs.

6. DIVERS

La présence des enfants dans les classes est interdite sans les enseignants.

Pendant les récréations les enfants ne sont pas autorisés à retourner seuls dans les salles de classe.

7. RENDEZ-VOUS

Les rendez-vous avec les enseignants ou le chef d'établissement sont à prendre au minimum 48h à l'avance.

Le chef d'établissement de l'école Notre-Dame de l'Assomption reçoit sur rendez-vous.

8. CANTINE, GARDERIE, ÉTUDE

Cantine, garderie et étude sont des services, réservés en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent. Les enfants peuvent être inscrits tous les jours, certains jours fixes ou occasionnellement.

La garderie fonctionne dès le premier jour de la rentrée.

Horaires : de 16h45 à 18h30 (délai de rigueur).

Les sorties sont possibles entre 17h45 et 18h, puis à partir de 18h15.

Prévoir un goûter pour les enfants.

Cette garderie concerne tous les enfants de l'école.

Elle comprend deux niveaux : maternelle et primaire.

Pour les enfants de primaire, la garderie commence par un **temps d'étude surveillée** de 16h45 à 17h45, durant lequel les enfants font leurs devoirs.

La responsabilité du travail du soir reste à la charge des parents.

De 17h45 à 18h30, les enfants encore présents (maternelles et primaires) seront rassemblés et encadrés par les surveillants.

Tout enfant présent après 16h45 sera inscrit à la garderie et le coût d'une garderie exceptionnelle sera réclamé aux parents.

La garderie se termine à **18h30 précises**, tout retard sera noté, après 3 retards l'élève sera exclu définitivement de la garderie.

Le présent règlement est complété par des règles de vie de classe élaborées, en début d'année scolaire, par les élèves et leur enseignant.